



# Rapport d'activités 2022

# Rapport d'activités 2022

# Introduction

La SA AQUAWAL est l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie.

Elle regroupe les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable, ainsi que les différents acteurs de l'assainissement que sont la Société Publique de Gestion de l'Eau et les Organismes d'Assainissement Agréés.

C'est l'organe de référence des acteurs de l'eau pour tout ce qui concerne les sujets touchant de près ou de loin la gestion du cycle de l'eau.

Elle constitue une plateforme d'échanges et de concertation pour ses sociétés associées qui se réunissent en son sein et analysent des dossiers au travers de commissions et de groupes de travail permanents et temporaires.

C'est également l'interlocuteur de liaison entre le secteur de l'eau et les autorités régionales, fédérales et européennes.

La liste complète des associés d'AQUAWAL est disponible à la fin de ce rapport.

A noter qu'en 2022, le service des eaux de Stoumont a rejoint la SA AQUAWAL, comme nouvel associé et a souhaité être représenté dans différentes commissions de travail de la fédération.

# Mot du Président d'AQUAWAL

Chers associés,

Je vous présente avec fierté le rapport d'activités de notre fédération, le trente-huitième depuis sa création.

Cette année 2022 marque un tournant important pour AQUAWAL, par la volonté de son Conseil d'administration, d'inscrire le positionnement de sa fédération dans le cadre de la mise en place d'une gouvernance sectorielle renouvelée liée au développement d'un plan industriel du secteur de l'eau.

À la suite du séminaire stratégique qui s'est tenu le 17 mai 2022, en collaboration avec AGILEmaker Belgium, une redéfinition des missions et objectifs d'AQUAWAL s'est opérée en vue de recentrer son activité vers son rôle de fédération professionnelle et de lui permettre de s'adapter au nouvel environnement en cours de création.

Une première avancée visible s'est traduite par son déménagement le 31 mars 2022, qui a permis à son équipe permanente d'intégrer de nouveaux locaux agréables et en adéquation avec ses besoins réels (développement du télétravail et des réunions en visioconférence).

Ce déménagement a permis à AQUAWAL de se rapprocher de son associé, la Société publique de gestion de l'eau, de l'Asbl «Classes d'eau» en région wallonne dont elle assure la co-gestion avec GoodPlanet Belgium et de PROTECT'eau, dont elle suit les travaux avec attention. Ce rapprochement fournit au secteur l'opportunité de concentrer dans un même espace à Namur, des acteurs jouant un rôle important dans le cycle de l'eau.

La poursuite de cette transformation se concrétisera aussi bien au niveau juridique, administratif, qu'organisationnel en 2023 ; c'est la raison pour laquelle, le Conseil d'administration d'AQUAWAL du 9 juin a décidé, dans cette période transitoire, de renouveler les membres de son Bureau.

2022 fut marquée par un fait important : la signature de chartes de concertation avec l'Union Wallonne des Entreprises (UWE), CANOPEA (anciennement IEW) et les syndicats agricoles (la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA), l'Union Nationale des Agrobiologistes Belges (UNAB), l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW), la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) et le BAUERNBUND).

Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'ouverture et de dialogue d'AQUAWAL avec d'autres fédérations professionnelles, à l'instar de ce qui a déjà été réalisé avec le secteur carrier en 2011.

De nombreux et nouveaux défis attendent notre Union professionnelle pour les années à venir sans oublier son prochain grand chantier, à savoir la rédaction du Mémorandum du secteur en vue des élections communales, provinciales, régionales, fédérales et européennes de 2024.

Notre fédération est bien consciente des opportunités et des défis présents et est prête à les relever avec enthousiasme, force et conviction tout en gardant avant tout comme objectif premier, d'être au service de ses associés.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Monsieur Eric SMIT, Président



# Organes de gestion

(liste arrêtée au 31/12/2022)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Président

M. E. SMIT (SWDE)

### 1<sup>re</sup> Vice-Présidente

Mme C. DECAMPS (IDEA)

### 2<sup>e</sup> Vice-Président

M. A. GILLIS (in BW)

### Membres

M. L. DUPONT (IPALLE)

M. D. HELLIN (INASEP)

Mme F. HERRY (AIDE)

Mme I. JEURISSEN (SWDE)

M. M. LEJEUNE (IDELUX Eau)

M. R. MOENS (IGRETEC)

M. E. VAN SEVENANT (SPGE)

### Observateurs

M. A. DE LOMBAERT (VIVAQUA)

M. J. MARECHAL (CILE)

## BUREAU

### Président

M. E. SMIT (SWDE)

### 1<sup>re</sup> Vice-Présidente

Mme C. DECAMPS (IDEA)

### 2<sup>e</sup> Vice-Président

M. A. GILLIS (in BW)

### Directrice

Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

## PERSONNEL

### Directrice

Mme S. VERTONGEN

### Assistante administrative

Mme C. CELLIER

### Conseiller scientifique

M. C. PREVEDELLO

### Chargée de communication

Mme F. MERENNE

## COMMISSAIRE-REVISEUR

SPRL Jean-Marie DEREMINCE

# Composition du capital

L'actionariat se répartit comme suit (au 31/12/2022)

Actionnaires	Parts 100%	Parts 40%	TOTAL parts	Capital souscrit
AIDE	23	722	745	745.975,20 €
AIEC	1	0	1	1.042,40 €
AIEM	1	0	1	1.042,40 €
CIESAC	1	0	1	1.042,40 €
CILE	25	1.250	1.275	1.276.811,68 €
IDEA	17	334	351	351.720,80 €
IDELUX Eau	9	298	307	307.381,60 €
IDEN	1	0	1	1.042,40 €
IGRETEC	9	318	327	327.381,60 €
INASEP	12	372	384	384.508,80 €
in BW	11	218	229	229.466,40 €
IPALLE	7	238	245	245.296,80 €
Régie des eaux de Chimay	1	0	1	1.042,40 €
Régie des eaux de Saint-Vith	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Burg-Reuland	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Habay	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de La Calamine	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Libin	1	0	1	1.230,32 €
Service des eaux de Libramont-Chevigny	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Limbourg	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Rochefort	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Stoumont (*)	1	0	1	1.230,32 €
Service des eaux de Theux	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Trois-Ponts	1	0	1	1.042,40 €
Service des eaux de Waimes	1	0	1	1.042,40 €
SPGE	1	0	1	1.095,67 €
SWDE	104	2.250	2.354	2.359.161,28 €
VIVAQUA	2	0	2	2.084,80 €
<b>TOTAUX</b>	<b>237</b>	<b>6.000</b>	<b>6.237</b>	<b>6.248.981,27 €</b>

(\*) A partir du 01/06/2022, entrée dans l'actionariat du service des eaux de Stoumont (via cession d'une part sociale de la CILE d'un montant de 1.230,32 €)

# Missions

- Etudes & analyses (interne/externe) et présentations liées au secteur.
- Plateforme d'échange et de concertation (commissions et groupes de travail permanents et temporaires).
- Représentation du secteur au niveau régional, fédéral et européen (Pôle Environnement du CESE Wallonie, BELGAQUA, APE, EurEau, etc.).
- Education et sensibilisation à l'environnement (co-gestion de l'asbl « Classes d'eau » avec GoodPlanet Belgium).
- Missions ponctuelles d'appui aux associés.
- Communication et sensibilisation au service des associés (Village de l'eau au Salon Municipalia, coordination de campagnes de communication, etc.).

# Commissions et groupes de travail

Des commissions de travail, au nombre de sept, se réunissent ponctuellement pour analyser des dossiers et échanger sur diverses thématiques.

La coordination des travaux des commissions de travail est assurée par un représentant des sociétés associées.

L'animation des groupes de travail permanents est assurée, soit en interne, par un membre du personnel de la Fédération en fonction de ses domaines d'activités, soit par un représentant des sociétés associées.

- **Commission I : « Qualité de l'eau »** : sujets liés à la qualité de l'eau potable (invitation du SPW ARnE aux travaux).  
Coordinateur : Monsieur S. RONKART (SWDE).
- **Commission II : « Protection de la ressource »** : protection de la ressource, impacts industriels et agricoles, PROTECT'eau (invitation du SPW ARnE). Les travaux et la concertation avec le secteur carrier (+ SPW ARnE et SPW TLPE) sont rattachés à cette commission.  
Coordinateur : Monsieur J.-M. COMPERE (CILE).
- **Commission III : « Distribution »** : aspect distribution, y compris l'élaboration de fiches techniques relatives aux marchés de fournitures et de travaux dans le secteur de l'eau potable.  
Coordinateur : Monsieur Y. RENSON (in BW).
- **Commission IV : « Assainissement »** : aspect général relatif aux eaux usées.  
Coordinateur : Monsieur J.-P. SILAN (AIDE).

- **Commission V : « Finances »** : aspects liés aux plans comptables, aux indicateurs de performance, au benchmark et à la régulation.  
Coordinateur : Monsieur Th. JEHASSE (SWDE).
- **Commission VI : « Relations Clientèle »** : traite des sujets liés au recouvrement, au RGDE, à la structure de tarification ainsi que les travaux liés à la précarité hydrique et le suivi du groupe de travail « Fonds social de l'eau ».  
Coordinateur : Monsieur M. GOFFIN (CILE).
- **Commission VII : « Communication et Relations publiques »** : aspects communication, établissement de messages d'intérêt général et de supports.  
Coordinatrice : Madame I. JOIRET (INASEP).

En parallèle, des groupes de travail permanents et temporaires travaillent tout au long de l'année sur des dossiers divers.

- GT permanents** :
  - GT « Affaires européennes ».
  - GT « Carrier » (+ SPW ARnE et SPW TLPE).
  - GT « Village de l'eau ».
- GT temporaires** :
  - Interface avec les opérateurs de téléphonie mobile.
  - GT « NIS I » et « NIS II ».
  - GT « Pouvoirs locaux » - SCIP.
  - GT « Avis des OAA ».
  - GT « Essais d'infiltration : vulgarisation et publication ».
  - GT « Réunion des conseillers en prévention ».
  - Interface pour les partenaires (chartes de concertation) : UWE, CANOPEA et les Syndicats agricoles (FWA – FUGEA – UNAB – UAW – FJA – BAUERNBUND).
  - GT « Communication – Etat des ressources en eau » (RTBF / CRC-W / AQUAWAL).
  - GT « Information sur la qualité de l'eau du robinet » (AQUAWAL – SPW ARnE - CREA).
  - Collaboration aux travaux de la Plateforme « Talents » (collaborations sectorielles secteur de l'eau).

## Les avis rendus en 2022

1. Avis d'AQUAWAL sur le Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP III) – 29/03/2022.
2. Avis d'initiative d'AQUAWAL sur le Plan stratégique « politique agricole commune » 2023-2027 et Rapport sur les incidences environnementales (RIE) – 08/07/2022.
3. Avis d'AQUAWAL sur la transposition de la Directive 2020/2184/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine – 19/07/2022.
4. Evaluation des impacts financiers de la Directive 2020/2184/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine – 19/07/2022.
5. Avis d'initiative d'AQUAWAL sur le Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA4) et le Rapport sur les incidences environnementales (RIE) – 29/09/2022.
6. Avis d'AQUAWAL sur le rapport relatif au fonds social de l'eau 2021 – 12/10/2022.
7. Avis d'AQUAWAL sur les projets de Programmes d'actions sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (PARIS) 2022-2027 et le Rapport sur les incidences environnementales (RIE) – 28/10/2022.
8. Propositions de modifications du Code de l'eau - partie décrétable (+ exposé des motifs/commentaires des articles) – 07/12/2022.

## Focus sur les dossiers importants en 2022

### Révision du Code de l'eau

AQUAWAL a mené un important travail en vue de revoir le Code de l'eau, parties décrétable et réglementaire, grâce à la collaboration de ses commissions de travail sur les matières suivantes : protection de la ressource, distribution, assainissement et relations clientèle.

Ce travail a ensuite été poursuivi par les juristes/experts des sociétés associées afin de donner aux différentes propositions une forme légale.

Les modifications proposées ne sont pas stratégiques mais visent essentiellement une mise à jour des textes en regard des pratiques actuelles et une clarification de certaines dispositions.

En ce qui concerne la partie « Eaux usées », la parution de la proposition de révision de la Directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (DERU) impliquant

une révision des propositions faites, AQUAWAL a donc décidé de ne pas proposer de modifications de textes et définitions qui devront, de toute manière, être revus d'ici trois ans, lors de la transposition de cette Directive.

Une partie des propositions de révisions concernant la partie décrétable a été communiquée à la Ministre de l'Environnement à la fin de l'année 2022.

## Dossier des terres excavées

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres excavées et modifiant diverses dispositions en la matière est entré en vigueur le 1er mai 2020 (AGW « Terres excavées »). Il avait comme objectif environnemental majeur d'assurer de manière pertinente le suivi et la surveillance des mouvements de terres et de permettre leur meilleure réutilisation.

Malheureusement, AQUAWAL constate que cet objectif n'a pas été atteint et souligne l'augmentation des coûts des chantiers, particulièrement ceux de voiries, en lien avec cette réglementation, ainsi qu'un manque de sites récepteurs.

Ces surcoûts sont tels que cela peut représenter un frein aux investissements en matière d'environnement. En effet, l'AGW « Terres excavées » n'instaure pas de cadre

opérationnel tenable et ne limite en rien les prix spéculatifs remis par les sites valorisateurs liés à un déséquilibre entre l'offre et la demande.

Les distributeurs d'eau, par exemple, voient leur budget de remplacement des conduites d'eau largement grevé, limitant ainsi le travail de lutte contre les fuites, le renouvellement des réseaux ou les travaux d'amélioration et de sécurisation de l'approvisionnement.

Les conclusions de l'Observatoire des coûts, mis en place dans ce cadre, confirment les chiffres et les constats mis en évidence par les différents impétrants, dont le secteur de l'eau, et il a été décidé de réfléchir à la mise en place d'un groupe de travail afin de collaborer pour réduire les conséquences financières de cet AGW.

Une ASBL, Association des Gestionnaires de Réseaux Wallons a été créée et celle-ci permet aux différents impétrants de défendre ensemble des dossiers d'importance, tels que celui des terres excavées.

## Projets de troisièmes Plans de Gestion des Districts Hydrographiques Wallons (cycle 2022-2027) et Rapport sur les incidences environnementales (RIE)

AQUAWAL a mené un travail d'analyse d'envergure sur demande du SPW, sur les Projets de troisièmes Plans de Gestion des Districts Hydrographiques Wallons (cycle 2022-2027) et Rapport sur les incidences environnementales (RIE).

La fédération a souligné, dans l'avis rendu sur le dossier, les efforts réalisés par le SPW pour aboutir à ces PGDH3 et sa volonté d'établir un dialogue avec les stakeholders à chaque étape en les consultant directement pour, en partie, coconstruire le programme de mesures « bon état ».

Cette démarche avait fait défaut dans l'élaboration des deux premiers plans, ce qu'AQUAWAL avait regretté à l'époque.

AQUAWAL a également constaté que les ambitions affichées par le projet de PGDH3 ne permettront pas d'atteindre, ni même d'approcher, les objectifs de qualité des masses d'eau de surface comme des masses d'eau souterraine en 2027, soit 27 ans après l'adoption de la Directive cadre sur l'eau.

Dans son avis, elle a aussi encouragé le Gouvernement wallon à optimiser l'ambition globale des projets de plans à travers la politique la plus volontariste au regard des enjeux environnementaux, climatiques et socio-économiques pour les générations futures et via le meilleur équilibre possible dans les contributions des différents secteurs.

Il est à noter que la fédération a aussi pu défendre son point de vue grâce à l'implication active de ses représentants au sein du Pôle Environnement du CESE Wallonie, également consulté sur ce dossier.

## Poursuite des initiatives relatives à la précarité hydrique en Wallonie

En 2021, AQUAWAL a proposé 20 mesures pour résoudre la précarité hydrique en Wallonie à l'occasion des auditions du Parlement wallon sur ce sujet. Deux ans plus tard, un certain nombre de ces mesures sont en œuvre ou en passe d'être appliquées :

1. La création d'une plateforme informatique destinée à fluidifier les échanges entre les distributeurs, les CPAS et la SPGE. Cette plateforme a vu le jour en 2022 à l'initiative de la SPGE.
2. La mise en place de « Tuteurs Eau » au sein des CPAS ; cette mesure s'est aussi concrétisée en 2022.
3. Le lancement par la SPGE d'un marché cadre « sanitaristes » afin d'aider les CPAS à disposer de prestataires pour réaliser les travaux financés par le Fonds d'Améliorations Techniques (FAT).

4. La mise en place d'une campagne de communication de la SPGE afin de mieux faire connaître le fonds social de l'eau aux personnes en difficulté.
5. L'octroi d'un délai plus long pour que le CPAS puisse intervenir pour prévenir la pose d'un limiteur de débit.

L'année 2023 devrait aussi voir d'autres mesures poursuivre leurs effets ou se concrétiser comme :

- La mise en place de formations administratives et techniques en collaboration avec la Fédération des CPAS et à destination des « Tuteurs Eau et Energie ».
- L'inclusion possible des travaux relatifs à l'eau dans les Rénopacks.

La concertation entre AQUAWAL et la Fondation Roi Baudouin se poursuit via un groupe de travail qui s'est réuni à trois reprises sur le sujet des compteurs « digitaux/intelligents », ainsi que sur la manière de généraliser à une plus grande échelle l'expérience du secteur associatif afin de passer de l'action locale à une échelle supérieure.

Enfin, en vue de rendre plus accessibles les données des distributeurs, AQUAWAL planche quant à elle sur un Baromètre wallon de la précarité hydrique afin de rendre les chiffres des opérateurs disponibles en ligne et de suivre l'évolution de la précarité de plus près.

AQUAWAL et les opérateurs du secteur de l'eau continueront à collaborer avec la Fédération des CPAS et la Fondation Roi Baudouin afin de permettre l'accès à l'eau pour tous.



## Signatures des chartes de concertation avec différents secteurs

Fin de l'année 2020, AQUAWAL a entamé un processus de concertation avec différents partenaires avec comme objectif d'aboutir à la mise en place de chartes de concertation à l'instar de ce qui a déjà été réalisé avec le secteur carrier en 2011.

Ces échanges ont été réalisés avec l'Union Wallonne des Entreprises (UWE), CANOPEA (anciennement IEW) et les syndicats agricoles (la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA), l'Union Nationale des Agrobiologistes Belges (UNAB), l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW), la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) et le BAUERNBUND).

Cette concertation s'est concrétisée par la signature des chartes, le vendredi 10 juin 2022 à Méan, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'AQUAWAL, en présence de l'ensemble des partenaires.

Ces chartes traduisent la volonté d'AQUAWAL de développer un dialogue constructif et régulier avec ces trois secteurs d'activités et de mettre en place une vision commune entre les acteurs de terrain sur la Wallonie de demain.

La Ministre de l'Environnement soutient l'initiative et a fait la promotion des trois chartes sur les réseaux sociaux durant le mois de juillet.

Ces chartes impliquent que l'ensemble des partenaires s'accorde sur la nécessité de définir une vision sociétale qui permette de dépasser les clivages habituels entre les intérêts de chaque secteur considéré individuellement.

Une vision commune qui permettra à la Wallonie de se redéployer économiquement, tout en assurant une



AQUAWAL poursuivra le dialogue avec ces partenaires et de nouvelles journées d'échanges et de collaborations diverses auront lieu en 2023.

transition écologique et en se rendant résiliente face aux défis climatiques à venir.

En procédant à ces échanges entre les secteurs, la volonté est multiple :

- Créer par ce biais une compréhension et une confiance mutuelle, et trouver des solutions aux problèmes auxquels les différents partenaires et le secteur de l'eau sont confrontés.
- Développer une vision commune entre acteurs de terrain sur la Wallonie de demain.

Une première journée d'échanges s'est tenue le 20 septembre 2022 entre le secteur de l'eau et le secteur agricole où différents exposés ont été présentés sur les réseaux hybrides ou comment répondre aux défis de demain, le projet « Res'eau » et le projet « Je protège l'eau de Wallonie ».

Cette journée s'est terminée par une présentation de la gestion de l'irrigation dans une exploitation agricole, la Ferme de Mehaignoul, localisée à La Bruyère.



## Renouvellement des mandats d'AQUAWAL au sein du Pôle Environnement du CESE Wallonie

En vertu du Décret du 16 février 2017 portant sur la rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative, AQUAWAL dispose de mandats au sein du Pôle Environnement du CESE Wallonie.

Elle est représentée au sein des sections « Eau » (8 mandats effectifs + suppléants) et « Sols » (2 mandats effectifs + suppléants).

L'année 2022 a été marquée par le renouvellement des mandats d'AQUAWAL au sein du Pôle Environnement pour une durée de cinq années.

AQUAWAL s'est également vu confier par le Gouvernement wallon pour la seconde fois consécutive, la mission d'assurer la vice-présidence de la section « Eau » du Pôle et, à ce titre, dispose d'un mandat au sein du Bureau du Pôle Environnement.

Ces mandats lui permettent d'assurer un rôle actif au sein de la fonction consultative, renforcé par l'apport de ses représentants en termes d'expertise et d'analyse en tant qu'opérateurs de terrain au sein de ces deux sections.

L'analyse de l'ensemble des législations concernant ces deux matières permet au secteur de faire valoir son point de vue et de dialoguer avec les autres acteurs de la société civile.



## Regroupement des opérateurs sur le « Village de l'eau »

Comme chaque année, les sociétés CILE, in BW, INASEP, SPGE, SWDE et VIVAQUA se sont réunies lors du Salon Municipalia sur un stand commun baptisé « Le Village de l'eau ».

Ce rendez-vous incontournable du secteur public en Wallonie permet une visibilité accrue du secteur de l'eau vers le monde politique, institutionnel et associatif et se révèle particulièrement riche en termes de réseautage.

Plus de 10.000 personnes ont participé à l'évènement qui s'est déroulé les 21 et 22 avril 2022 au WEX à Marche-en-Famenne.



Dans le programme officiel des conférences, deux associés d'AQUAWAL ont proposé aux visiteurs des conférences sur :

- « Les perspectives d'investissement, évolutions des connaissances et gestion des réseaux d'égouts » (SPGE).
- « Comment optimiser la gestion des consommations d'eau dans les bâtiments publics ? La SWDE présente sa solution easyCONSO » (SWDE).

L'asbl « Classes d'eau » a assuré une permanence sur le stand afin d'y présenter ses activités.



# Avancées des dossiers européens

## 1. Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires

Le principal dossier européen en 2022 a été la proposition par la Commission européenne de révision de la Directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires. La Directive date en effet de 1991 et nécessite indubitablement une révision.

Parmi les principaux points qui seront amendés, la Commission européenne propose, entre autres :

- De revoir la taille des agglomérations concernées : de 2.000 à 1.000 équivalents-habitants ;
- De viser la neutralité énergétique des stations d'épuration à moyen terme ;
- De revoir les normes d'émissions en azote et en phosphore à la baisse ;
- D'imposer le traitement des micro-polluants pour toutes les stations d'épuration à partir de 100.000 EH (traitement quaternaire) ;
- D'imposer des plans de gestion des eaux de ruissellement ;
- D'assurer l'accès à des installations sanitaires pour les publics marginalisés ;

- De garantir l'information au grand public ainsi que l'accès des citoyens à la justice.

Le processus de négociation de cette Directive se poursuivra en 2023 avec les travaux en parallèle du Conseil des Ministres et du Parlement européen. L'adoption du texte final est attendue pour le début de l'année 2024 et sa transposition en droit wallon et belge pour 2026.

AQUAWAL collabore activement avec EurEau et Aqua Publica Europea afin d'analyser et de suivre les évolutions du texte en cours de négociation.

## 2. Transposition de la Directive 2020/2184/UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La Directive sur l'eau potable a été revue en 2020. Cette Directive réactualise notamment les exigences en matière de surveillance, de normes et de gestion des risques. Elle inclut également des volets importants concernant la gestion des fuites en réseau, ainsi que sur l'information au public.

Cette Directive doit être transposée en droit wallon dans le courant de l'année 2023. L'année 2022 a été dédiée aux discussions autour de cette transposition, portée par le Service Public de Wallonie.

AQUAWAL a été sondée régulièrement sur les différents projets de transposition et a eu l'occasion de faire valoir son positionnement et de s'associer pleinement aux objectifs de la Directive à savoir de protéger la santé humaine, de garantir la salubrité et la propreté de l'eau destinée à la consommation humaine ainsi que d'améliorer l'accès à l'eau dans l'Union européenne. Elle a souligné que cette transparence élargie permettra sans nul doute, d'améliorer la confiance des usagers dans l'eau qui leur est fournie.

En outre, AQUAWAL a souhaité qu'une attention accrue soit portée sur les installations privées alimentées en eau alternative; en effet, les usages d'eau non potable à l'intérieur d'un logement doivent être mieux encadrés pour éviter tous risques sanitaires.

AQUAWAL a attiré l'attention sur la notion de principe de précaution et sur la confusion entre ce principe et la volonté d'annuler tout risque, même infinitésimal, parfois à grands frais.

Elle a rappelé également l'engagement plein et entier de ses associés dans la transparence vis-à-vis de la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

Enfin, AQUAWAL a mis en évidence la nécessité d'instaurer une gestion des risques dans les installations privées de distribution au sein des bâtiments de grande taille. La gestion du plomb, mais surtout des bactéries légionelles risque de s'avérer onéreuse et doit par conséquent être considérée dans les meilleurs délais.

## Asbl Classes d'eau

AQUAWAL et GoodPlanet Belgium sont co-gestionnaires de l'asbl «Classes d'eau» depuis l'année 2020.

En 2022, l'asbl a poursuivi le développement de ses activités, en privilégiant notamment l'itinérance afin d'essaimer sur l'ensemble des provinces en Wallonie.

Les Classes d'eau ont continué leurs recherches de locaux, afin de pouvoir disposer de centres permanents, dans la région de Verviers et du Brabant wallon. Celles-ci devraient aboutir en 2023. Le centre Classes d'eau de Dour, quant à lui, rencontre de plus en plus de succès et continue d'accueillir des groupes scolaires.

La Ministre de l'Environnement, Madame Céline TELLIER, a participé, le vendredi 25 mars, à une animation et aux remises de diplômes à des enfants de 6e primaire. Cet événement s'est déroulé au centre Classes d'eau situé

dans le Brabant wallon (station d'épuration de Wavre gérée par in BW), en présence notamment du Vice-Président d'in BW, Monsieur Hadelin de BEER de LAER et de Monsieur Marc BASTIN, membre du Collège provincial en charge de l'environnement et des cours d'eau du Brabant wallon.

AQUAWAL était représentée par Monsieur Alain GILLIS, Co-Président de l'asbl. La presse était présente avec de nombreuses retombées médiatiques à la clef, dont un reportage qui a été réalisé par TV COM.

A l'occasion du Salon Municipalia qui s'est déroulé les 21 et 22 avril 2022, l'asbl était présente sur le Village de l'eau. L'asbl a également été associée à l'élaboration et à la diffusion du calendrier scolaire 2022-2023 des opérateurs du secteur de l'eau.

Enfin, lors du salon de l'éducation qui s'est déroulé au mois d'octobre au WEX de Marche-en-Famenne, les Classes d'eau ont présenté leurs activités sur un stand spécialement dédié.



### Objectifs stratégiques 2023-2025 :

- Permettre aux enfants via l'environnement scolaire, de devenir des personnes conscientes et respectueuses des ressources en eau et de concrétiser leurs engagements d'hydro-citoyens.
- Inspirer et motiver les enfants et leur famille, dans leur cadre de vie et durant leur temps libre, à coexister durablement les uns avec les autres et avec la nature, pour la protection des ressources en eau.
- S'adapter en vue de constituer une équipe durable et « connectée ».
- Devenir une asbl reconnue en Wallonie.
- Pérenniser et développer les ressources de financement de l'asbl.

### Chiffres-clés 2022 :

- 6.530 élèves concernés, répartis sur 53 communes en Wallonie.
- 1.500 hydro-citoyens diplômés.
- 91 écoles inscrites.

Les Classes d'Eau, qui ont vu le jour en 2006 à Pepinster, permettent aux enfants d'apprendre tous les aspects relatifs à l'eau, notamment sa protection et son utilisation rationnelle, dans un milieu propice à la découverte.

Cette immersion dure deux jours par an (de façon non résidentielle) et se déroule hors site scolaire (2 centres localisés à Wavre et à Dour) et également en itinérance dans les écoles.

Le but est de promouvoir auprès des élèves de l'enseignement primaire le sentiment de « citoyenneté responsable » en ce qui concerne la défense de l'environnement, principalement au regard de la gestion de l'eau.

# Autres dossiers

Durant l'année 2022, AQUAWAL s'est concentrée sur d'autres dossiers tels que :

- Le déménagement de la fédération (31 mars 2022) et les formalités administratives inhérentes.
- La poursuite des contacts avec la Ministre de l'Environnement, son Cabinet, de même qu'avec le SPW ARnE et le SPW TLPE.
- Le suivi des travaux des commissions et groupes de travail permanents et temporaires et le projet de migration des commissions et groupes de travail actifs au sein d'AQUAWAL vers les Plateformes sectorielles.
- L'implication d'AQUAWAL dans le « Comité de coordination : collaborations sectorielles », notamment dans la Plateforme Talents, avec la préparation et le suivi de la campagne sur les Métiers de l'eau.
- Le suivi des obligations d'AQUAWAL en tant que société à participation publique locale significative (SPPLS).
- L'audition d'AQUAWAL par la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal du Parlement wallon le 22 septembre sur le thème de la

- sécheresse et la Stratégie Intégrale Sécheresse.
- L'exposé de Monsieur Jacques TELLER lors de l'Assemblée générale du mois de juin, sur la thématique : « Gérer les risques d'inondation à travers l'aménagement urbain : des balises pour l'action ».
- La rédaction d'un communiqué de presse : « C'est le moment de remettre de l'eau dans votre citerne d'eau de pluie. On vous explique pourquoi ! » en juin 2022.
- La poursuite des travaux du GT « Communication – Etat des ressources en eau » (AQUAWAL – CRC-W- RTBF) et le suivi de la diffusion de la carte de la situation de la ressource/disponibilité en eau de distribution dans les communes wallonnes et bruxelloises.
- Le suivi du Guide sur l'infiltration des eaux pluviales et demande de subventionnement.
- L'édition de la brochure « Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées – Rapport 2021 ».
- La préparation et la diffusion du calendrier scolaire 2022-2023 à destination des professionnels de l'enseignement.
- La reconduction du Bureau d'AQUAWAL (Présidence et Vice-Présidences).

- La demande d'adhésion du service des eaux de Stoumont.
- Le séminaire sur le positionnement d'AQUAWAL dans le cadre des collaborations sectorielles (17 mai 2022) et la mise en œuvre des décisions prises dont le processus de transformation juridique de la SA AQUAWAL.
- Le dossier POWALCO.
- La préparation du projet de budget prévisionnel 2023.
- Le suivi du dossier CertIBeau.
- La rédaction de différents avis reprenant le positionnement de la fédération.
- La rédaction de fiches techniques (FTA) dans le cadre des marchés de fournitures et de travaux.
- La poursuite des dossiers récurrents (l'Actu, l'assemblée générale ordinaire, les représentations extérieures au niveau wallon (CESE Wallonie Pôle Environnement, Comité de contrôle de l'eau...), au niveau européen (APE et EurEau)).
- Les contacts avec le pouvoir fédéral, les autres associations régionales AquaFlanders et Aquabru et l'association fédérale BELGAQUA.
- Les travaux du GT temporaire «Avis en matière d'aménagement du territoire ».





# Rapport de gestion 2022

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'année 2022 (en € arrondis).

## I Évolution des affaires, résultats et situation de la société

La perte de l'exercice 2022 est de 21.104 € pour un bénéfice de 57.228 € l'exercice précédent.

Le coût des ventes et prestations s'élève à 679.940 €. Il était de 719.157 € en 2021.

Les charges financières sont de 375 € en 2022 pour 265 € en 2021.

Les produits de l'exercice 2022 atteignent 659.180 €. Ils étaient de 776.650 € en 2021.

La situation des fonds propres est de 3.124.615 € à comparer au montant de 3.145.720 € au terme de l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-après l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2021 et 2022.

### Variation de l'actif 2022-2021

Le montant des investissements est de 68.001 € amorti pour un montant de 55.555 € soit une valeur résiduelle de 12.446 €. Les amortissements pour 2022 sont de 4.789 €.

Durant l'année 2022, 5.722 € ont été investis dont 4.183 € en remplacement de matériels informatiques et 1.539 € en mobiliers de bureau. Le matériel remplacé étant encore utilisé en début de l'année 2023, il ne fera l'objet d'une désactivation que durant l'année 2023.

Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE de 5.949.445 € dont 2.379.778 € ont été libérés, une caution de 181 € pour le secrétariat social et une caution bancaire de 50 €.

Les autres créances, pour un montant de 42.350 € se répartissent comme suit :

- Créances clients facturées dans le dernier trimestre de 32.674 € (dont principalement la SWDE pour un montant de 31.417 €) ;
- L'ONSS payée d'avance 9.663 € et 13 € de créances diverses (cautions).

Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 741.991 € dont 102.568 € en compte épargne et placement à terme, 639.299 € en compte courant et 124 € en caisse.

Les comptes de régularisation sont de 33.488 € : ce poste représente les charges engagées en 2022 pour 2023.

### Variation du passif 2022-2021

Les capitaux propres s'élèvent à 3.124.615 € en diminution de 21.104 € après affectation du résultat proposé pour l'exercice en cours. Ce montant représente le capital libéré pour 2.648.981 €, la réserve légale pour 76.013 €, les réserves disponibles pour 314.048 € et le bénéfice reporté pour 85.573 €.

Le montant des dettes est de 85.668 €. Elles se ventilent en 17.544 € de dettes commerciales, 44.754 € de provision pour le pécule de vacances, la TVA à payer pour 18.680 € et des charges à imputer pour 4.690 €.

### Variation du compte de résultats 2022-2021

Les produits d'exploitation s'élèvent à 612.060 € et se répartissent en 436.013 € de facturations de prestations de services, des actions avec les associés pour 174.900 € et de recettes diverses pour 1.147 €.

Les produits financiers de 47.150 € représentent le dividende perçu sur la participation SPGE de 47.120 €, ainsi qu'un ajustement de 30 €.

Le coût des ventes et prestations de 679.940 € se répartit principalement comme suit :

- Les charges pour les actions avec les associés pour ce qui concerne les coûts directs répercutés pour un montant de 173.693 €.
- Services et biens divers pour un montant de 134.799 €. En dehors des dépenses courantes, les principales dépenses sont des cotisations pour 20.975 €, les frais de dépenses en communication et relations publiques pour 19.933 €, 15.276 € pour l'organisation de manifestations et de séminaires, 13.335 € d'honoraires, 13.634 € pour les assurances, 7.562 € de charges locatives en matériel, 12.142 € de frais de déménagement.
- Les charges salariales sont de 366.530 € en augmentation de 12.656 € due aux augmentations barémiques et l'index.
- Les amortissements sont de 4.789 €.

Le Décret du 30 novembre 2018 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne, via son article 176, a modifié l'article D. 333 du Code de l'Eau. Le Décret du 30 avril 2019 relatif à la protection de la ressource en eau, à la gouvernance et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et l'article 100 du

décret-programme du 12 décembre 2014 portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité a pérennisé cette modification du Code de l'Eau et en conséquence, il a été décidé de ne pas distribuer de dividendes pour l'exercice 2022.

En euros non arrondis pour les besoins de l'affectation, la perte de l'exercice est de 21.104,26 € qui, additionnée au résultat reporté de l'exercice précédent de 106.676,86 €, laisse un compte de report à nouveau à affecter de 85.572,60 €.

Les principaux dossiers traités par AQUAWAL durant l'année 2022 ont été :

- La rédaction de différents avis reprenant le positionnement de la Fédération : avis sur les projets de Programmes d'actions sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (PARIS) 2022-2027 et le Rapport sur les incidences environnementales (RIE), avis d'initiative sur le Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA 4) et le Rapport sur les incidences environnementales (RIE), avis sur le Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP III), avis sur la transposition de la Directive 2020/2184/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et évaluation des impacts financiers de la Directive 2020/2184/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

- Le déménagement d'AQUAWAL (31 mars 2022) et les formalités administratives inhérentes.
- La poursuite des contacts avec la Ministre de l'Environnement, son Cabinet, de même qu'avec le SPW ARnE et le SPW TLPE.
- La conclusion des chartes de concertation avec les syndicats agricoles, l'UWE et CANOPEA à l'occasion de l'AGO du 10 juin 2022 et le suivi des contacts.
- Le suivi des travaux des commissions et groupes de travail permanents et temporaires et le projet de migration des commissions et groupes de travail actifs au sein d'AQUAWAL vers les Plateformes sectorielles.
- L'implication d'AQUAWAL dans le « Comité de coordination : collaborations sectorielles », notamment dans la Plateforme Talents.
- La problématique de la sécheresse en Wallonie. Et la poursuite de la collaboration avec la RTBF et le Centre Régional de Crise de Wallonie (CRC-W).
- Le partenariat avec GoodPlanet dans la cogestion de l'asbl Classes d'eau.
- La rédaction de propositions de modifications du Code de l'eau, parties décrétable et réglementaire.
- Le suivi des obligations d'AQUAWAL en tant que société à participation publique locale significative (SPPLS).
- L'audition d'AQUAWAL par la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal du Parlement wallon le 22 septembre sur le thème de la sécheresse et la Stratégie Intégrale Sécheresse.

- L'exposé de Monsieur Jacques TELLER lors de l'Assemblée générale du mois de juin, sur la thématique : « Gérer les risques d'inondation à travers l'aménagement urbain : des balises pour l'action ».
- La rédaction d'un communiqué de presse : « C'est le moment de remettre de l'eau dans votre citerne d'eau de pluie. On vous explique pourquoi ! » en juin 2022.
- Le projet de Baromètre wallon de la précarité hydrique et le projet de formation des « Tuteurs Eau et Energie ».
- Le suivi du Guide sur l'infiltration des eaux pluviales et demande de subventionnement.
- L'édition de la brochure « Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées – Rapport 2021.
- La préparation et la diffusion du calendrier scolaire 2022-2023 à destination des professionnels de l'enseignement.
- La reconduction du Bureau d'AQUAWAL (Présidence et Vice-Présidences).
- L'organisation du « Village de l'eau » au salon Municipalia les 21 et 22 avril 2022.
- Le suivi du dossier sur les terres excavées.
- La demande d'adhésion du service des eaux de Stoumont.
- Le séminaire sur le positionnement d'AQUAWAL dans le cadre des collaborations sectorielles (17 mai 2022) et la mise en œuvre des décisions

prises dont le processus de transformation juridique d'AQUAWAL SA en Asbl.

- La préparation du projet de budget prévisionnel 2023.
- Le suivi du dossier CertIBEau.
- Le suivi des dossiers européens et principalement : la Directive « Eau potable » UE/2020/2184 et la révision de la Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.
- La poursuite des dossiers récurrents (l'Actu, l'assemblée générale ordinaire, les représentations extérieures au niveau wallon (CESE Wallonie Pôle Environnement, Comité de contrôle de l'eau...), au niveau européen (APE et EurEau)).
- Les contacts avec le pouvoir fédéral, les autres associations régionales AquaFlanders et Aquabru et l'association fédérale BELGAQUA.
- L'implication d'AQUAWAL dans le « Comité de coordination : collaborations sectorielles », notamment dans la Plateforme Talents, avec la préparation et le suivi de la campagne sur les Métiers de l'eau.

## II Principaux risques et incertitudes

Néant.

## III Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

## IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant.

## V Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

## VI Succursales

Néant.

## VII Utilisation des instruments financiers

La société gère ses actifs financiers selon l'opportunité, au travers de compte à vue, de compte à terme et de placements.

## VIII Divers

Néant.

Namur, le 16 mai 2023

Eric SMIT  
Président



<b>ACTIF</b>	<b>31/12/22</b>	<b>31/12/21</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>2.392.454,70</b>	<b>2.391.521,75</b>
<b>I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		
	0,00	0,00
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Installations, machines et outillage	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	12.446,13	11.513,18
	<b>12.446,13</b>	<b>11.513,18</b>
<b>IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		
Participations financières	2.379.777,84	2.379.777,84
Caution versée en numéraire	230,73	230,73
	<b>2.380.008,57</b>	<b>2.380.008,57</b>
<b>Actifs circulants</b>	<b>817.829,18</b>	<b>839.260,07</b>
<b>VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS</b>		
Créances commerciales	32.674,63	56.743,41
Autres créances	9.675,84	9.624,67
	<b>42.350,47</b>	<b>66.368,08</b>
<b>VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Autres placements	<b>102.567,98</b>	<b>102.568,06</b>
<b>IX. VALEURS DISPONIBLES</b>		
Banques	639.299,33	646.788,85
Caisse	123,84	185,14
	<b>639.423,17</b>	<b>646.973,99</b>
<b>X. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
	<b>33.487,56</b>	<b>23.349,94</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3.210.283,88</b>	<b>3.230.781,82</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/22</b>	<b>31/12/21</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.124.615,39</b>	<b>3.145.719,65</b>
<b>I. CAPITAL</b>		
A. Capital souscrit	6.248.981,27	6.248.981,27
B. Capital non appelé	-3.600.000,00	-3.600.000,00
	<b>2.648.981,27</b>	<b>2.648.981,27</b>
<b>IV. RÉSERVES</b>		
A. Réserve légale	76.013,21	76.013,21
B. Réserves indisponibles	0,00	0,00
D. Réserves disponibles	314.048,31	314.048,31
	<b>390.061,52</b>	<b>390.061,52</b>
<b>V. BÉNÉFICE - PERTE</b>		
Bénéfice reporté	85.572,60	106.676,86
Perte reportée	0,00	0,00
	<b>85.572,60</b>	<b>106.676,86</b>
<b>VII. PROVISIONS</b>		
Autres risques et charges	0,00	0,00
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	<b>80.978,27</b>	<b>83.377,07</b>
<b>IX. DETTES À UN AN AU PLUS</b>		
Dettes commerciales	17.544,13	6.083,59
Acomptes reçus	0,00	0,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	63.434,14	77.293,48
Dividente à distribuer	0,00	0,00
	<b>80.978,27</b>	<b>83.377,07</b>
<b>X. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>4.690,22</b>	<b>1.685,10</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3.210.283,88</b>	<b>3.230.781,82</b>

	31/12/22	31/12/21
<b>I. VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>612.060,27</b>	<b>732.335,07</b>
Chiffre d'affaires	610.912,97	731.047,63
Autres produits d'exploitation	1.147,30	1.287,44
<b>II. COÛTS DES VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>679.940,04</b>	<b>719.156,84</b>
Services et biens divers	308.491,87	359.307,06
Rémunérations, charges sociales et pensions	366.530,12	353.873,80
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	4.789,05	5.636,38
Autres charges d'exploitation	129,00	339,60
<b>III. BÉNÉFICE D'EXPLOITATION - PERTE D'EXPLOITATION</b>	<b>-67.879,77</b>	<b>13.178,23</b>
<b>IV. PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>47.119,61</b>	<b>44.315,00</b>
Produits des immobilisations financières	47.119,61	44.263,87
Produits des actifs circulants	0,00	51,13
<b>V. CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>374,75</b>	<b>265,37</b>
Charges des dettes	0,00	0,00
Autres charges financières	374,75	265,37
<b>VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>30,65</b>	<b>0,00</b>
<b>VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IX. RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-21.104,26</b>	<b>57.227,86</b>
<b>AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS</b>		
Bénéfice (-Perte) de l'exercice à affecter	-21.104,26	57.227,86
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	106.676,86	49.449,00
<b>Bénéfice à affecter</b>	<b>85.572,60</b>	<b>106.676,86</b>
<b>Dotations à la réserve légale</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Bénéfice reporté</b>	<b>85.572,60</b>	<b>106.676,86</b>
<b>Rémunération du capital</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>85.572,60</b>	<b>106.676,86</b>

# Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société anonyme « AQUAWAL »

Siège social : avenue de Stassart, 14-16, 5000 NAMUR (NE 0466.523.181)

**POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2022 (Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022)**

## Rapport sur les comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société anonyme « AQUAWAL » nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés pour la première fois en tant que commissaire par l'assemblée générale ordinaire pour le contrôle des comptes de l'année 2004, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat a été reconduit pour un nouveau terme de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 par l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2021.

Nous avons donc exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SA « AQUAWAL » pour le premier exercice de ce triennat.

### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **€ 3.210.284** (arrondi) et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif l'exercice de **€ 21.104** (arrondi)

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacit  avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses [leurs] aspects significatifs, le rapport de gestion [et les autres informations contenues dans le rapport annuel], [certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires,] et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 16 mai 2023

Srl « JM Deremince reviseur d'entreprises »  
Commissaire  
Représentée par  
Jean-Marie Deremince, Reviseur d'entreprises

## UNE FÉDÉRATION DYNAMIQUE, AU SERVICE DE SES ASSOCIÉS

AQUAWAL est l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie. Elle regroupe les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable (95% du secteur de la production-distribution) ainsi que l'ensemble des Organismes d'assainissement agréés et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

### MISSIONS

- Etudes & analyses (interne/externe) et présentations liées au secteur.
- Plateforme d'échange et de concertation (commissions et groupes de travail permanents et temporaires).
- Représentation du secteur au niveau régional, fédéral et européen (Pôle Environnement du CESE Wallonie, BELGAQUA, APE, EurEau, etc.).
- Education et sensibilisation à l'environnement (co-gestion de l'asbl Classes d'eau avec GoodPlanet Belgium).
- Missions ponctuelles d'appui aux associés.
- Communication et sensibilisation (village de l'eau au Salon Municipalia, coordination de campagnes de communication, etc.)

### FONCTIONNEMENT

Un Conseil d'Administration et un Bureau  
Sept commissions de travail et de nombreux groupes de travail thématiques permanents ou temporaires :

- Qualité de l'eau
- Protection de la ressource
- Distribution
- Assainissement
- Relations clientèle
- Finances
- Communication et relations Publiques

## Au sujet d'AQUAWAL



# Les associés d'AQUAWAL au 31/12/2022

## Secteur de la production- distribution d'eau

	<b>A I E C</b> Association Intercommunale des Eaux du Condroz <a href="http://www.eauxducondroz.be">www.eauxducondroz.be</a>
	<b>A I E M</b> Association Intercommunale des Eaux de la Mollignée <a href="http://www.aiem.be">www.aiem.be</a>
	<b>C I E S A C</b> Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins - Groupe Clavier
	<b>C I L E</b> Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux <a href="http://www.cile.be">www.cile.be</a>
	<b>I D E A</b> Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut <a href="http://www.idea.be">www.idea.be</a>
	<b>I D E N</b> Intercommunale de Distribution d'eau de Nandrin-Tinlot et environs <a href="http://www.iden-eau.be">www.iden-eau.be</a>
	<b>I N A S E P</b> Intercommunale Namuroise de Services Publics <a href="http://www.inasep.be">www.inasep.be</a>
	<b>in BW</b> Intercommunale in BW <a href="http://www.inbw.be">www.inbw.be</a>
	<b>Régie des Eaux de Chimay</b> <a href="http://www.ville-de-chimay.be">www.ville-de-chimay.be</a>
	<b>Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke St-Vith)</b> <a href="http://www.st.vith.be">www.st.vith.be</a>

	<b>Service Communal des Eaux de Burg-Reuland</b> <a href="http://www.burg-reuland.be">www.burg-reuland.be</a>
	<b>Service Communal des Eaux de Habay</b> <a href="http://www.habay.be">www.habay.be</a>
	<b>Service Communal des Eaux de La Calamine</b> <a href="http://www.kelmis.be/fr">www.kelmis.be/fr</a>
	<b>Service Communal des Eaux de Libin</b> <a href="http://www.libin.be">www.libin.be</a>
	<b>Service Communal des Eaux de Libramont-Chevigny</b> <a href="http://www.libramontchevigny.be">www.libramontchevigny.be</a>
	<b>Service Communal des Eaux de Limbourg</b> <a href="http://www.ville-limbourg.be">www.ville-limbourg.be</a>
	<b>Service Communal des Eaux de Rochefort</b> <a href="http://www.rochefort.be">www.rochefort.be</a>
	<b>Service Communal des Eaux de Stoumont</b> <a href="http://www.Stoumont.be">www.Stoumont.be</a>
	<b>Service Communal des Eaux de Theux</b> <a href="http://www.theux.be">www.theux.be</a>
	<b>Service Communal des Eaux de Trois-Ponts</b> <a href="http://www.troisponts.be">www.troisponts.be</a>
	<b>Service Communal des Eaux de Waimes</b> <a href="http://www.waimes.be">www.waimes.be</a>
	<b>S W D E</b> La société wallonne des eaux <a href="http://www.swde.be">www.swde.be</a>
	<b>VIVAQUA</b> <a href="http://www.vivaqua.be">www.vivaqua.be</a>

# Secteur de l'assainissement des eaux usées



**A I D E**  
Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège  
[www.aide.be](http://www.aide.be)



**I D E A**  
Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut  
[www.idea.be](http://www.idea.be)



**I D E L U X E a u**  
Association Intercommunale IDELUX Eau  
[www.idelux.be](http://www.idelux.be)



**I G R E T E C**  
Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques  
[www.igretec.com](http://www.igretec.com)



**I N A S E P**  
Intercommunale Namuroise de Services Publics  
[www.inasep.be](http://www.inasep.be)



**i n B W**  
Intercommunale in BW  
[www.inbw.be](http://www.inbw.be)



**I P A L L E**  
Intercommunale de gestion de l'environnement de Wallonie picarde et du Sud-Hainaut  
[www.ipalle.be](http://www.ipalle.be)

# Organisme de coordination et de financement de l'assainissement et de la protection des captages



**S P G E**  
Société Publique de Gestion de l'Eau  
[www.spge.be](http://www.spge.be)

# Co-gestion de l'asbl Classes d'eau



**Classes d'eau**  
Asbl Classes d'eau  
[www.classesdeau.be](http://www.classesdeau.be)



**S.A. AQUAWAL**

Avenue de Stassart 14-16  
B-5000 NAMUR  
Tél. : +32 (0)81 25 42 30  
aquawal@aquawal.be  
www.aquawal.be



**Editeur responsable**

Eric SMIT  
S.A. AQUAWAL  
Avenue de Stassart 14-16  
B-5000 NAMUR

**Graphisme**

Créacom srl - Jean-Claude MASSART  
Tél. : +32 (0)4 227 90 06

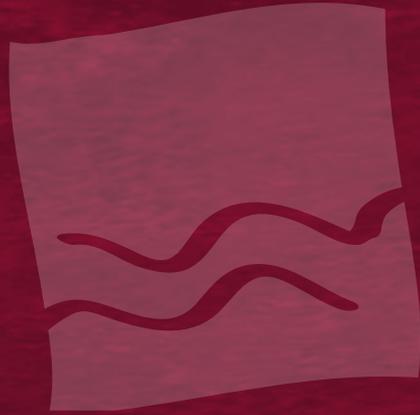
**Photographies**

Jean-Claude MASSART  
Asbl Classes d'eau  
CESE Wallonie

**Impression**

Snel s.a.

Ce rapport d'activités est imprimé sur du papier respectueux de l'environnement.



**Aqua**Wal